

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2024

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 15 Mai 2024, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Anthony CHANAUD, Gilles LABERTY, Philippe Deguelle, Genevieve COMTE, Colette SCHREYS, Gérard DIEM, Georges BENNAVAIL, Didier MALET, Alain ESPERCE, Simone FAVRY, Joelle BAUMANN, Emil HEIGL, Helen DUCEAU, Kevin THIRION

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Stanislas MANIAK a donné pouvoir à Anthony CHANAUD ; Alain ELOY a donné pouvoir à Gérard DIEM

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Marie FREMONT ; Audrey RANTRUA ; Emanwela EDWINS

Ordre du jour

- 1- Nom des rues / chemins
- 2- Charte d'engagement des acteurs contre l'isolement social des séniors
- 3- Subvention pour le financement de la phase préalable des travaux de réhabilitation du Moulin de Galié
- 4- Convention de mise à disposition de la parcelle AB 52 à Rouvenac dans le cadre du programme très haut débit.
- 5- Décision Modificative N°1 sur le budget M57
- 6- Annule et remplace la délibération 2024-S2-D1 : Echange des parcelles B 898 et C 834 sur Rouvenac.
- 7- Renouvellement de la convention avec l'Association La Trame
- 8 – Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques (RODP).
- 9- Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication (RODP).
- 10- Convention Partenariat pour le renouvellement de la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) 2024-2025
- 11- Création d'un marché de producteurs sur le village de Fa.

Questions diverses

Secrétaire de séance : Joelle BAUMANN

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire.

M le Maire met au vote le procès-verbal du Conseil municipal du 2 Avril 2024 qui est adopté à l'unanimité.

1- Noms de rues /chemins

Afin de faciliter l'acheminement du courrier postal, l'intervention des secours ou la mise en place de la fibre, il devient obligatoire de donner des noms de rues , voies et chemins à ceux qui n'en possèdent pas. Ce travail d'adressage, qui consiste également à attribuer des numéros à des habitations ou terrains constructibles est en voie de finalisation sur la commune. Les conseillers municipaux et la secrétaire de mairie ont accepté de participer à ce travail fastidieux mais utile. Ce travail nous a permis de réaliser des économies substantielles au regard du coût du service proposé notamment par La Poste. Afin de restituer les travaux de chacun, M le Maire propose de nous réunir le Jeudi 30 mai de 9h à 12h. Lors du Conseil du 31 janvier, nous avons nommé 2 rues à Sauzils et nous avons convenu de consulter la population de Sauzils pour nommer 2 autres rues qui ne l'étaient pas encore et qui ne faisaient pas spontanément consensus. Après consultation des habitants, P.Deguelle propose de nommer rue des Sittelles la rue principale traversant le hameau et la rue du Cers la rue allant vers l'église. Dans la mesure où on ne peut plus avoir de lieu-dit, et après consultation et échanges, Toziels deviendrait Chemin de Toziels et Luzenac Chemin de Luzenac. Le chemin de Toziels actuel deviendrait impasse du chèvrefeuille afin d'éviter des confusions qui se produisent aujourd'hui. Le Moulin du trou deviendrait Chemin du Moulin du trou et le lieu-dit La Tuilerie sur la RD12 deviendrait Route de St Jean (au niveau du cimetière de Rouvenac vers la commune de St Jean de Paracol). On nomme Route de Rouvenac le secteur qui correspond à la fin de l'avenue de la République à Fa vers Rouvenac. On nomme Chemin de Bouichet le parcours vers le plateau de Bouichet au départ du hameau de Galié et chemin de la Métairie blanche le parcours qui mène au lieu-dit de la Métairie blanche en passant par La Serpent . Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote cette question.

-Approuvé à l'unanimité.

2- Charte d'engagement des acteurs contre l'isolement social des séniors

Le Département gère la compétence « accompagnement des séniors ». Lutter contre l'isolement de ces derniers est un enjeu majeur dans nos villages et nos hameaux. Aussi le Département souhaite impliquer les communes dans cette gestion de l'isolement des séniors, en les identifiant, en les orientant vers les structures adaptées, en sensibilisant la population à cette problématique. Afin d'être toujours plus efficace dans cette gestion de l'isolement des plus âgés, le Département demande aux communes qui le souhaitent de signer une charte d'engagement qui est par ailleurs sans incidence financière pour elles. Après en avoir débattu, M le Maire propose au conseil de signer cette charte d'engagement. Approuvé à l'unanimité.

3- Subvention pour le financement de la phase préalable des travaux de réhabilitation du Moulin de Galié.

Pour rappel, en 2023 le Département de l'Aude a décidé de soutenir, dans le cadre de son 2eme budget participatif, l'association du moulin de Galié dans son projet de réhabilitation du Moulin au travers d'une subvention de 72.000 €. Dans le cadre de la convention de mise à disposition qui nous lie avec l'association du Moulin de Galié, nous avons lors du précédent conseil prévu dans notre budget le versement d'une subvention de 15.000€ visant à participer au financement de la phase préalable des travaux de réhabilitation (études de géomètre et d'architecte), l'aide fixée par le Département ne permettant pas à l'association de faire face à l'ensemble des dépenses. Après en avoir débattu, M le Maire propose au conseil le versement de cette subvention et soumet au vote la question. Approuvé à l'unanimité.

4- Convention de mise à disposition de la parcelle AB 52 à Rouvenac dans le cadre du programme très haut débit.

M le Maire fait part de la demande du Syaden de l'autoriser à poser une armoire sur la parcelle AB 52 à Rouvenac pour le Très Haut Débit . M le Maire précise où se situe cette parcelle. Il s'agit pour la commune de mettre à disposition 1m²50 pour que cette installation soit possible, mise à disposition à titre gracieux par la commune qui reste propriétaire de la parcelle. M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité

5- Décision Modificative N°1 sur le budget M57

Une erreur matérielle s'est glissée lors de l'élaboration du budget M57. Le chapitre 67 n'a pas été provisionné (Charges spécifiques) et sert à réduire les titres effectués sur les exercices précédents. Cette somme manquante de 500€ peut être prise sur le Chapitre 011 (Charges à caractère général) et affectée au chapitre 67. M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité

6- Annule et remplace la délibération 2024-S2-D1 : Echange des parcelles B 898 et C 834 sur Rouvenac.

M le Maire précise que nous avons déjà statué lors du précédent conseil sur cet échange de parcelles entre Mme Anne Avignon (GFA de Galié) et la commune et en rappelle le contenu. A la demande de la société Cathar'Acte chargée de l'établissement de l'acte administratif, il convient de modifier certains termes de la précédente délibération et de rajouter une phrase pour une meilleure adaptation juridique. M le Maire les expose dans le détail. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité

7- Renouvellement de la convention avec l'Association La Trame

M le Maire rappelle les objectifs et les actions de l'association La Trame.

Gilles Laberty assure sur la commune le point relais pour l'inscription de nouveaux adhérents et peut renseigner d'éventuels utilisateurs sur les actions proposées. M le Maire souhaite renouveler cette convention avec La Trame, à titre gratuit, car elle représente une des réponses à la problématique « mobilité » sur la Haute Vallée. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au conseil cette question. Approuvé à l'unanimité.

8 – Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques (RODP).

M le Maire explique que les opérateurs de communications électroniques bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public et dans les réseaux publics du domaine routier et non routier. A ce titre, nous avons été informés qu'ils peuvent verser une redevance aux propriétaires du domaine public occupé. M le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour instaurer le principe d'une indemnisation de la commune par ces opérateurs avec un effet rétroactif jusqu'en 2020 et de faire correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel des plafonds actualisés de la redevance. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

9- Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication (RODP).

Le principe d'une indemnisation de la commune par ces opérateurs de télécommunication étant décidé, il s'agit

maintenant de fixer le montant de la redevance selon les tarifs plafond prévu par l'art R.20-52 du code des postes et communications électroniques. Les tarifs varient selon qu'il s'agit d'une occupation en aérien, en souterrain ou avec emprise au sol pour le domaine public routier ou pour le domaine public non routier. M le Maire indique les tarifs dans chacune des catégories et propose le tarif maximum au bénéfice des finances de notre commune. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote la question. Approuvé à l'unanimité.

10- Convention Partenariat pour le renouvellement de la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT- école) 2024-2025.

M le Maire rappelle que nous avons déjà renouvelé cette convention l'année dernière avec l'Académie de Montpellier et en explique le contenu : la commune assure l'équipement informatique et les accès internet et l'Education nationale accompagne la diffusion des contenus pédagogiques et le lien numérique entre parents et enseignants. Cet environnement numérique de travail fait l'objet d'une convention. Le montant de la participation s'élève à 45€ TTC par an. G Bennavil rappelle la nocivité des écrans chez les enfants et les adultes. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

11- Création d'un marché de producteurs sur le village de Fa.

Afin d'aborder cette question avec les personnes concernées, M le Maire a invité Mr Christophe Orain et Mme Elodie Defour à l'origine de cette demande.

M le Maire fait un bref rappel de ce qui s'est déjà mis en place avec la vente du pain à Fa et Rouvenac et l'instauration d'un petit marché sur les 2 villages. Le petit marché à Rouvenac a toujours lieu les mardis et vendredis matins et celui de Fa au foyer n'a pas bien pris. C. Orain et E Defour souhaitent remettre en place ce type de marchés sur Fa, cette fois sous la Batteuse. M le Maire pense que l'idée est intéressante et qu'il faut en débattre. C Orain propose d'installer le marché sous la Batteuse tous les mercredis et suggère une ouverture de 17h à 19H. M le Maire précise qu'il est important d'encadrer administrativement ce marché et en fixer les modalités puisque il s'agit du domaine public. Il propose de mettre en place une redevance comme à Rouvenac soit 50€/an par exposant. Il faut également nommer « un référent marché » sur Fa et préciser les modalités de fonctionnement telles que la présence de producteurs et non des revendeurs, la priorité étant donnée à l'alimentaire et aux productions locales. Une convention doit être signée entre la mairie et le producteur-vendeur à jour de son assurance. Pour les vendeurs occasionnels, ils devront se rapprocher et trouver un accord avec l'Association Envol Paysan. Une banderole sur Fa et Rouvenac annonçant le marché pourrait être installée, le conseil est favorable à la prise en charge par la municipalité des frais liés à cet achat. M le Maire propose que Audrey Rantrua, référente de l'espace Batteuse soit la référente pour ce marché à Fa. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- Après que les travaux d'isolation phonique et l'installation d'une climatisation inversée aient été réalisés, la journée citoyenne du 4 mai a permis de repeindre la grande salle du foyer et ses portes en bois et de remettre en état de fonctionnement tous les volets électriques. Le maire et son conseil municipal tiennent à remercier vivement les nombreux habitants de la commune qui ont participé à cette action.

- La fontaine du square Cathala à Rouvenac, et plus particulièrement la pompe, est souvent sujette à des pannes dues à des dégradations provenant d'un usage irrespectueux du lieu. Nous avons changé à plusieurs reprises la pompe et réparé la vasque qui continue à perdre beaucoup d'eau, notamment l'été en période de pénurie. M Le maire propose que la vasque soit désormais comblée par de la terre et agrémentée de plantes vivaces résistant à la chaleur. L'eau doit être économisée, plus que jamais. Accord donné à l'unanimité.

- Gilles Laberty informe le conseil que le terrain de boules a été entièrement remis en état et les bancs restaurés. Le conseil remercie les agents communaux. Il informe également le conseil que la notification de 40% concernant la subvention Fonds Vert a été validée pour l'installation d'une pompe à chaleur à l'école de la commune.

- Georges Bennavil a constaté qu'un banc public posé en bas du chemin de Camières à Rouvenac n'est jamais utilisé. Il propose qu'il soit placé à un endroit plus fréquenté et adapté.

- M le Maire rappelle que le 16 mai, suite à une manipulation de la borne incendie du quartier de La L'Eau une canalisation a été rompue. Une très importante fuite d'eau a conduit à une coupure totale de la distribution. Les travaux de réfection du réseau ont permis de constater que les canalisations datant des années 60 sont devenues très fragiles. Le maire informe le conseil municipal que des travaux conséquents sur le réseau d'eau de Rouvenac vont devoir être entrepris dans les prochaines années.

- M le Maire informe que des problèmes d'infiltration d'eaux parasites se posent à Fa au niveau du réseau d'assainissement. De ce fait, les pompes sont énormément sollicitées et ces infiltrations peuvent provoquer la détérioration précoce des pompes de relevage.

- Helen Duceau informe le conseil que depuis environ un mois et demi, un effaroucheur, destiné à effrayer les oiseaux, a été placé dans un champ de luzerne proche des maisons de Ramounichoux. Le bruit diffusé par ce dispositif provoque une forte pollution sonore dont les riverains se plaignent. Le conseil donne à l'unanimité son accord pour qu'Hélen Duceau rencontre le propriétaire du champ et lui demande de retirer cet effaroucheur. H Duceau signale également un problème à proximité de la source à Ramounichoux où elle a repéré des excréments d'animaux. M le Maire prendra les contacts nécessaires dès demain.

- Le Maire informe le conseil que dès l'acquisition chez le notaire à la mi-mai de la maison située sur la place St Barthélémy à Rouvenac et qui menaçait ruine, l'entreprise du bâtiment Chiffre a débuté des travaux de sécurisation.

- Du fait que l'ACCA de Rouvenac est actuellement sous tutelle, Alain Esperce demande auprès de quel organisme signaler des dégâts dus aux sangliers ; le maire l'informe qu'il doit s'adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude.

La séance est levée à 23h30.

Vu pour être affichée le 5 juin 2024 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD